



PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 03/2024

Demande d'un crédit de CHF TTC 24'000.00
destiné à interdire la circulation motorisée à la
rue de la Gare.



Commune de Trélex





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 03/2024

Demande d'un crédit de CHF TTC 24'000.00 destiné à interdire la circulation motorisée à la rue de la Gare.

Délégué municipal: Cédric Marzer

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

La Municipalité, depuis plusieurs années déjà, a entrepris un travail et des réflexions pour tranquilliser le trafic et sécuriser les cheminements piétonniers dans le secteur de la gare de Trélex. Elle a présenté en 2021 un projet consistant à réaliser un trottoir et à mettre cette rue en sens unique dans sa partie supérieure. Ce préavis a été refusé par le Conseil Communal. Plusieurs conseillers considéraient que le projet n'était pas assez ambitieux et ils ont exprimé le souhait de supprimer tout trafic dans le haut de cette rue.

Favorable à cette idée, la Municipalité souhaite modifier la signalisation de la rue de la Gare pour y interdire la circulation motorisée entre le coin Greinge et le passage Duboulet. La Municipalité a donc établi un projet qui fait l'objet du présent préavis.

Situation actuelle

La portion de la rue de la Gare, entre le carrefour avec le Passage Duboulet et le carrefour avec le Coin Greinge, est une route dénuée de tout aménagement piétonnier, d'un gabarit relativement étroit compris entre 5.25 m et 5.50 m, bordé de part et d'autre de murs, limitant ainsi des échappatoires et renforçant visuellement l'étroitesse du secteur. Les deux carrefours existants, soit celui de la rue de la Gare avec le Passage Duboulet ou la rue de la Gare avec le coin Greinge, sont actuellement traités en priorité de droite.

Au niveau du cheminement piétonnier, le cheminement/trottoir existant, situé entre la Gare et le Passage Duboulet, s'interrompt au droit du carrefour. Côté amont, un trottoir existe et s'interrompt en bordure de la rue de la Gare n°18, soit une vingtaine de mètres avant la route de Genolier.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 03/2024

Objectif

Le présent projet a été étudié pour répondre aux objectifs suivants, fixés par la Municipalité :

- Renforcer et sécuriser les cheminements piétonniers le long de la rue de la Gare
- Offrir une continuité piétonne tout le long de la rue de la Gare
- Permettre le passage des vélos
- Supprimer tout trafic motorisé sauf pour l'accès à la parcelle 84
- Garder la possibilité de laisser passer les transports publics en cas de nécessité lors d'évènements particuliers (travaux sur la ligne du NStCM, etc.)

Projet

Le projet prévoit la modification de la signalisation et du marquage pour répondre aux objectifs définis ci-avant. Un soin particulier sera porté au marquage des voies cyclistes pour bien les séparer des piétons. Des bacs à fleur sont prévus au niveau du carrefour avec le passage Duboulet pour aménager une placette avec un banc à l'entrée de la zone piétonne.

Foncier

L'intégralité des travaux prévus est réalisée sur les domaines publics n°57 et 58, soit sur des terrains communaux, sans emprise sur des terrains privés.

Coût des travaux

Le présent budget a été établi sur la base d'une soumission rentrée pour les travaux de génie civil. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1.	Marquage et signalisation	19'000.00 CHF TTC
2.	Honoraires pour études et D.T.	4'000.00 CHF TTC
3.	Divers et imprévus	1'000.00 CHF TTC
	Total	24'000.00 CHF TTC





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 03/2024

Synthèse

Le présent projet permettra de sécuriser les cheminements piétons dans le secteur de la gare tout en garantissant le trafic cycliste et en permettant l'aménagement d'une placette avec un banc.

Financement

Le financement de ce crédit d'étude sera prélevé par la trésorerie courante, ou si nécessaire d'emprunter.

Amortissement

Le montant sera amorti dès le début d'utilisation et ceci pour une durée de 20 ans.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 03/2024

Décision du Conseil communal

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

- Vu le préavis municipal N°03/2024 concernant la demande de crédit de CHF TTC 24'000.00 destiné à financer les travaux pour interdire la circulation motorisée à la rue de la gare
- Entendu le rapport de la commission des finances
- Entendu le rapport de la commission routes, éclairage, voirie
- Entendu le rapport de la commission Sécurité-Village
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Décide d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux pour interdire la circulation motorisée à la rue de la gare
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF TTC 24'000.-- destiné à financer les travaux pour interdire la circulation motorisée à la rue de la gare

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
P. Hofmann

La Secrétaire :
L. Conti

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 4 décembre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 7 février 2024.

Annexe : plan de marquage aménagement Rue de la Gare



CANTON DE VAUD



COMMUNE DE TRELEX

"Rue de la Gare"

Aménagement de la Rue de la Gare



PLAN DE MARQUAGE

Echelle 1:250

Plan n°G22'015 / 1.A.1

SIGNALISATION

Mensuration numérique

"Géodonnée © Etat de Vaud"

Modif.	Date	Dessin	Contr.	Objet de la modification
---	30.08.2023	A.M.		Ebauche du projet
1	27.05.2023	M.F.		Projet - Vrai état, route fermée
2	04.10.2023	M.F.		Mise à jour du plan avec achèvement du marquage
3	06.10.2023	M.F.		Mise à jour du plan selon net, avec DGMF
4	09.11.2023	M.F.	V.F.	Mise à jour du plan selon terrain avec DGMF et commune
5				
6				
7				
8				

BF Bovard & Fritsché SA

Geomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire

Route de St-Cergue 23 1260 NYON Tél. 022 361 17 42 E-Mail info@bling.ch Site www.bling.ch

